



Sur toutes les mers du monde

Avec ses territoires d'Outre-mer et ses 7 000 km de littoral, la France possède le deuxième espace maritime mondial avec plus de 11 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) et est riveraine de tous les océans du monde.

La Marine nationale a pour mission de contrôler cet espace dans ses trois dimensions sous la mer, sur la mer, et au-dessus de la mer pour préserver la paix et défendre les intérêts de notre pays.



Le porte-avions Charles de Gaulle



Frégate multi-missions FREMM



Le sous-marin nucléaire d'attaque Rubis



Frégate type La Fayette



Bâtiment de projection et de commandant

Les missions de la Marine nationale

Missions permanentes

- **Dissuasion** : faire craindre une riposte absolue à quiconque attenterait aux intérêts vitaux de la France.

- **Connaissance/anticipation** : anticiper les évolutions du contexte et l'apparition des crises, disposer d'une autonomie d'appréciation, de décision et d'action en matière de défense et de sécurité et préparer l'action.

- **Prévention (prépositionnement)** : se prépositionner dans des zones d'intérêts stratégiques, aider les pays fragiles, renforcer l'organisation opérationnelle.

- **Posture permanente de sauvegarde maritime (Action de l'État en mer)** : représente ¼ des missions, tous bâtiments et aéronefs confondus. La Marine participe au dispositif de sauvegarde maritime qui comprend :

- o la lutte contre les menaces susceptibles de venir de la mer (terrorisme, narcotrafic, transport illicite de migrants,...),

- o la défense de la souveraineté et des droits souverains en mer,

- o la maîtrise des risques liés à l'activité maritime (accidents de mer, pollution,...).

Missions non permanentes

La Marine est en mesure d'envoyer des unités de combat à plusieurs milliers de kilomètres dans des délais brefs et en vue de garantir les

intérêts stratégiques de la France, de protéger ses ressortissants et d'assumer ses responsabilités internationales.

- **Exemples d'opérations de gestion de crise :**

À l'été 2014, évacuation de ressortissants français en Libye par la FASM *Montcalm* et la FLF *Courbet*.

Au printemps 2015, évacuation de 44 ressortissants européens au Yémen par le groupe *Jeanne d'Arc*.

- **Exemples d'opérations de coercition majeure :**

Trois missions *Arromanches*

Depuis 2015, le groupe aéronaval a été déployé par trois fois au Moyen-Orient. Intégré à la coalition multinationale qui lutte contre le groupe terroriste Daech, ses avions *Rafale* embarqués ont réalisé des opérations de renseignement et conduisent des frappes en direction de la terre. *Barkhane*.

En octobre 2015, un avion de patrouille maritime *Atlantique 2* a renforcé le dispositif *Barkhane* pour collecter du renseignement avec différents capteurs dans la bande sahélo-saharienne.

L'organisation des forces maritimes

Force d'action navale :

La force d'action navale regroupe l'essentiel des bâtiments de surface basés en Métropole

La frégate anti-sous-marine *Primauguet*





et Outre-mer. Elle est placée sous l'autorité de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN). L'état-major de la force d'action navale est basé à Toulon, avec deux antennes, l'une à Brest et l'autre à Cherbourg. Certains des navires importants comme le porte-avions ou les bâtiments amphibies – bâtiments de projection et de commandement (BPC) – agissent au sein de « groupes » :

- **groupe aéronaval** (GAN) centré autour du porte-avions ;

- **groupes expéditionnaires** autour des BPC. Ces groupes sont composés généralement de frégates les protégeant des menaces aériennes et sous-marines, d'un sous-marin nucléaire d'attaque, ainsi que d'un bâtiment de ravitaillement qui permet de maintenir cette force longtemps en mer. Outre cette participation des frégates à ces groupes dans leur spécialité (lutte anti-aérienne, anti-sous-marine), ces **navires polyvalents** peuvent également agir seuls pour préserver les intérêts nationaux sur nos espaces maritimes et participer au règlement des crises.

Les missions liées à la surveillance des espaces océaniques, à la protection des zones économiques exclusives, à la surveillance des pêches

et plus généralement à l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer, sont confiées à des **bâtiments dits de souveraineté** (frégates de surveillance, P400,...). Ces navires, plus légèrement armés, apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales. Les navires de la Marine nationale sont également des ambassadeurs de la France dans le monde.

Les bâtiments de surface peuvent être classés en sept grandes catégories :

Le groupe aéronaval est le vecteur majeur des missions de projection de puissance menées par la Marine. Il participe aussi à la dissuasion nucléaire grâce à la capacité d'emport du missile aéroporté air-sol moyenne portée améliorée (ASMP) sur le *Rafale*.

Il comprend normalement un porte-avions avec son groupe aérien embarqué (GAE), une à deux frégates de défense aérienne, deux frégates multimissions, une frégate de type *La Fayette*, un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) et un pétrolier-ravitailleur. En fonction du niveau de la menace, cette composition peut être modifiée.



Hélicoptère NH90

La force amphibie : acteur essentiel des opérations de projection de forces, le groupe amphibie comprend un ou plusieurs bâtiment(s) de projection et de commandement (**BPC**) qui emportent des chalands et des engins de débarquement dans leur radier pour mettre en œuvre un groupement interarmées. Les **BPC** (*Mistral, Tonnerre, Dixmude*) disposent d'installations médicales lourdes pour conduire des missions sanitaires de grande envergure (blocs opératoires, salle de traitement des grands brûlés...). Ils ont également la capacité d'embarquer et de mettre en œuvre un PC de forces interarmées pour la conduite d'une opération nationale ou multinationale.

La composante frégates : véritable épine dorsale de la Marine, les frégates assurent la maîtrise du milieu aéromaritime, garantissant ainsi la liberté d'action sur mer ou à partir de la mer. Polyvalentes, elles sont généralement spécialisées en fonction du type de menace et ont également pour vocation la protection de forces (groupe aéronaval, groupe amphibie et, le cas échéant, navires de commerce) et la participation au dispositif permanent de prévention grâce à leur répositionnement dans la durée sur les théâtres de crise potentiels.

- Les **frégates de défense aérienne (FDA)** sont des bâtiments spécialisés, chargés de la direction de la lutte antiaérienne et de la conduite

des opérations aériennes depuis la mer ainsi que de la défense antiaérienne d'unités navales peu ou pas défendues. Elles constituent à ce titre un élément incontournable de l'escorte d'un groupe aéronaval ou amphibie.

- Les **frégates de lutte anti-sous-marine (FASM)** ont pour mission principale la protection de la force océanique stratégique et des groupes aéronaval et amphibie contre la menace sous-marine. Elles disposent toutes de sonars remorqués et d'hélicoptères. Elles sont également dotées d'importantes capacités de lutte anti-navire et d'autodéfense antiaérienne, qui leur permettent de participer au dispositif permanent de prévention.

- Les **frégates de type La Fayette** sont conçues principalement pour préserver et faire respecter les intérêts nationaux sur les espaces maritimes outre-mer et pour participer au règlement des crises hors d'Europe. Elles peuvent ainsi être amenées à assurer dans ce cadre le soutien d'une force d'intervention, la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires. Ces navires sont dotés d'hélicoptères de lutte anti-navire Panther.

- Les **frégates multimissions (FREMM)** constituent l'ossature principale de la force navale dans les différents domaines de lutte à la mer et remplaceront la plupart des frégates anciennes. Les frégates FREMM sont à même



Frégate de défense aérienne Le Forbin

d'opérer dans le cadre de coopérations interarmées et/ou interalliées, isolément ou au sein d'une force navale. Elles sont complémentaires des deux frégates de défense aérienne de type Horizon.

Les FREMM sont des frégates de la classe des 6 000 tonnes qui mettent en œuvre des capacités antinavires (missiles mer-mer), des moyens d'autodéfense contre les sous-marins (torpilles *MU 90*), ainsi que des capacités d'autodéfense anti-aérienne (missiles *ASTER 15*) et une capacité de frappe dans la profondeur (missiles de croisière navals) pour la version anti sous-marine (ASM) ou de défense aérienne pour la version à capacité de défense aérienne renforcée (missiles *Aster 15 et 30*). Ces frégates embarquent l'hélicoptère *NH90 NFH Caïman Marine*.

Le programme FREMM comprend 8 frégates, 6 en version anti sous-marine et 2 en version à capacité anti-aérienne renforcée.

La force de guerre des mines assure la détection et la destruction de mines et autres engins immergés.

La première des missions des unités de guerre des mines consiste en la sécurisation des voies maritimes utilisées par les SNLE lors de leurs transits entre leur base de Brest et la haute mer. Mais ces unités participent à l'ensemble des missions de la Marine, car elles ont souvent vocation à être projetées au sein d'une force navale nationale ou interalliée lorsque les opérations se déroulent à proximité de côtes plus sensibles au risque « mines ». Plus près de nous, les onze **chasseurs de mines** et les **plongeurs démineurs** jouent un rôle important dans la sûreté des approches maritimes du territoire national en menant des opérations régulières de destruction d'engins explosifs (mines, obus, bombes) dits « historiques », héritage des



conflits passés en Europe. Au-delà de ces missions traditionnelles, les unités de guerre des mines apportent leur expertise à un panel très large d'opérations liées à l'action de l'État en mer (recherche d'épaves, expertises au profit du ministère de la Justice, analyse des fonds sur des zones susceptibles de développements économiques, implantation d'éoliennes ou d'hydroliennes, poses de câbles).

Les bâtiments de souveraineté sont principalement dédiés aux missions de sauvegarde maritime.

- Les six **frégates de surveillance** ont pour mission la surveillance des espaces océaniques, le contrôle des ZEE, la police de la navigation et la surveillance des pêches. Elles sont destinées à opérer outre-mer et dans les zones à risques limités. Cinq de ces frégates sont actuellement basées outre-mer (Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).
- Les **aviso A69** sont des unités polyvalentes qui peuvent contribuer à l'ensemble des missions confiées par le gouvernement à la marine.
- Bâtiments de souveraineté prépositionnés outre-mer, les **patrouilleurs P400** assurent, dans le cadre de l'action de l'État en mer, des missions de surveillance et de protection des ZEE et apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales.
- **Les trois bâtiments multi-missions (B2M)**.



Bâtiment multi-missions (B2M) Bougainville

Très robustes et endurants, ils disposent d'une large palette d'équipements pour remplir les missions très diversifiées qui lui sont confiées : projeter des forces de gendarmerie, surveiller et protéger nos espaces maritimes en Outre-mer...

- Enfin, les **bâtiments de service public** assurent les missions générales d'action de l'État en mer en Métropole, tandis que les patrouilleurs de la Gendarmerie maritime participent en Métropole et Outre-mer, en collaboration avec les moyens des autres administrations (affaires maritimes et douanes), au contrôle de l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer.

Les bâtiments de soutien assurent la permanence des forces navales dans leur zone de déploiement, quel que soit l'éloignement de leur port-base. La force d'action navale comprend quatre bâtiments de ravitaillement. Ils sont intégrés aux forces avec pour fonction de ravitailler les bâtiments en combustibles, munitions, vivres et recharges tout au long de la mission.

Les bâtiments hydrographiques et océanographiques : un bâtiment hydro-océanographique et trois bâtiments hydrographiques assurent des missions de service public en matière d'hydrographie générale et d'information nautique et des missions opérationnelles de recueil de données d'environnement marin nécessaires au

déploiement des forces navales et à l'emploi de leurs systèmes d'armes. Ces bâtiments opèrent au profit du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM). Depuis 2005, cette flotte est complétée par le bâtiment hydrographique et océanographique le *Pourquoi Pas?* de l'IFREMER.

La force océanique

La force océanique stratégique est divisée en trois composantes : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (**SNLE**), basés à l'Île-Longue, les sous-marins nucléaires d'attaque (**SNA**), basés à Toulon, et des stations de transmissions spécifiques. Ces forces sont placées sous l'autorité de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST).

La force océanique stratégique (FOST) est la composante sous-marine des forces nucléaires. Elle est composée de 4 000 marins, militaires et civils, qui mettent en œuvre 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (**SNLE**), 6 sous-marins nucléaires d'attaque (**SNA**) et des unités assurant leur commandement et leur soutien : état-major, base opérationnelle de l'Île Longue à Brest, stations de transmission, escadrilles, centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique.

Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) : tapis dans l'océan, indétectables, les 4 SNLE (*Le Triomphant*, *Le Téméraire*, *Le Vigilant*, *Le Terrible*) patrouillent successivement pour assurer la permanence à la mer de la dissuasion nucléaire. Un SNLE est en permanence à la mer depuis novembre 1972. Le SNLE *Le Terrible* est le dernier de la classe *Le Triomphant*. Le SNLE *Le Vigilant* a été modernisé pour recevoir le nouveau missile balistique M51. *Le Téméraire* est en cours d'adaptation.

Caractéristiques des SNLE :

- Longueur : 138 m ;
- Largeur : 12,5 m ;
- Poids : 14 200 tonnes en plongée ;
- Propulsion : un réacteur nucléaire ; un groupe turbo-réducteur 30,5 MW ;
- Vitesse : supérieure à 20 nœuds en plongée ;
- Immersion : 300 m ;
- Équipage : 2 équipages de 111 marins ;
- Autonomie : 70 jours ;
- Armement : 16 missiles stratégiques M-51 ; 4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour torpilles F 17 ; missiles SM-39 EXOCET antinavire à changement de milieu.

Les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) type

Rubis sont basés à Toulon et concourent à une « dissuasion conventionnelle ». Les 6 SNA (*Le Rubis, le Saphir, le Casabianca, l'Émeraude, l'Améthyste, la Perle*) tiennent un rôle essentiel par les missions qui leur sont dévolues. Ils assurent :

- la lutte anti sous-marine en patrouille ou en protection d'un groupe de surface, d'une force navale à la mer (exemple : opération *Trident* ou *Héraclès*) ;
- la lutte anti navire ;
- l'action contre la terre avec le tir de missiles de croisière ;
- le renseignement (prises de vues optique et infrarouge, interception électronique...);
- la participation à des actions de forces spéciales avec le débarquement de commandos et



Le SNA Émeraude



Le SNLE Le Terrible

de nageurs de combat ;

- le minage en eaux hostiles.

Les SNA naviguent en moyenne 200 jours par an. Deux équipages « Rouge » et « Bleu » (en alternance) sont nécessaires pour armer chaque sous-marin.

Caractéristiques des SNA type Rubis :

- Longueur : 73,6 m ;
- Largeur : 7,6 m ;
- Poids : 2 670 tonnes en plongée ;
- Propulsion : un réacteur nucléaire ;
- Vitesse : supérieure à 20 nœuds en plongée
- Immersion : 300 m ;
- Équipage : 2 équipages de 68 marins ;
- Autonomie : 70 jours ;
- Armement : 4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour torpilles F 17 (torpilles filoguidées) et missiles antinavire (type SM 39 EXOCET).

Les sous-marins nucléaire d'attaque (SNA) type **Barracuda** auront, outre les missions

actuellement remplies par les SNA de type *Rubis*, notamment la capacité de frapper dans la profondeur grâce à la mise en œuvre du missile de croisière naval. Ils auront également des moyens accrus de mise en œuvre de forces spéciales. Les futurs bâtiments seront *Le Suffren, le Duguay-Trouin, le Tourville, le Dupetit-Thouars, le Duquesne* et *le De Grasse*. Ils seront mis en service entre 2018 et 2027 et seront

basés à Toulon, assurant la suite de SNA de type *Rubis*.

Caractéristiques des SNA type *Barracuda* :

- Longueur : 99,50 m ;
- Largeur : 8,8 m ;
- Poids : 5 300 tonnes en plongée ;
- Propulsion : un réacteur nucléaire ;
- Vitesse : 25 nœuds en plongée ;
- Immersion : 300 m ;
- Équipage : 2 équipages de 60 marins ;
- Autonomie : 70 jours ;
- Armement : 4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour torpilles F 21 et missiles antinavire (type *SM-39 EXOCET*) ; missiles de croisière naval (MDCN).

Force de l'aéronautique navale

L'aéronautique navale regroupe les bases de l'aéronautique navale et l'ensemble des aéronefs en service dans la Marine : avions et héli-



Atlantique 2 en vol

coptères embarqués, avions de patrouille et de surveillance maritime, d'entraînement et de liaison. Son commandement est assuré par l'amiral commandant la force d'aéronautique navale (ALAVIA) dont l'état-major est basé à Toulon.

Force des fusiliers marins et commandos

La force maritime des fusiliers marins et commandos est placée sous le commandement organique d'ALFUSCO, dont l'état-major est implanté à Lorient.



Commandos marine

Les fusiliers marins et les commandos marine comptent 2 300 marins. Ils protègent des sites stratégiques et sensibles, en France et à l'étranger et renforcent la protection des navires de la Marine ou de certains navires civils dans les zones à risques.

Quelques chiffres clés de la Marine nationale

La Marine nationale en 2015, c'était :

- 4 500 officiers ;
- 23 500 officiers mariners ;
- 7 000 quartiers-maîtres et matelots ;
- 75 bâtiments de combat et de soutien ;
- 10 sous-marins à propulsion nucléaire ;
- 205 avions et hélicoptères de combat et de soutien.



Les commandos sont les forces spéciales de la Marine